



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°2023 - 27

COÛT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ETAPS PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE – SESSION 2021

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 25 mai à 16 Heures,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, 20 avenue des Droits de l'Homme à ORLEANS, sous la Présidence de Madame Florence GALZIN, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents et pouvoirs : 20

Quorum : **16**

Date de convocation : 17 mai 2023

Présents :

- Madame GALZIN Florence - Maire de Châteauneuf-sur-Loire
- Monsieur PELLE Jean-Michel - Adjoint au Maire d'Olivet
- Madame MARTIN Valérie – Maire de Lorris
- Monsieur FEVRIER Albert – Maire de Ladon
- Monsieur DEMAUMONT Franck – Maire de Châlette sur Loing
- Monsieur BRICHARD Gérard - Maire de Desmonts
- Madame AUVRAY Chantal - Adjointe au Maire de Sermaises
- Madame MELZASSARD Corinne - Conseillère municipale de Château-Renard
- Monsieur TURPIN Joël – Maire de Saint Martin d'Abbat
- Monsieur CHOUIN Stéphane – Maire de Saint Hilaire Saint Mesmin
- Madame LEVY Véronique – Maire d'Aulnay la Rivière
- Monsieur NERAUD Frédéric - Conseiller municipal de Ferrières en Gâtinais
- Monsieur CAMMAL Francis - Président de la Communauté des Communes Giennoises
- Madame MARTIN Pauline – Présidente de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire
- Madame FLEURY Line – Vice-Présidente du Conseil Départemental

Etaient absents et excusés mais avaient donné pouvoir :

- | | | |
|------------------------------|---|----------------------------|
| - Madame DURAND-GABORIT Anne | à | Monsieur GONET Grégory |
| - Madame DESNOUES Véronique | à | Monsieur PELLE Jean-Michel |
| - Monsieur HARDOUIN Patrick | à | Madame MARTIN Valérie |
| - Monsieur NIEUVIARTS Hervé | à | Monsieur FEVRIER Albert |
| - Monsieur LACROIX Bruno | à | Madame GALZIN Florence |

Etaient absents et excusés :

Monsieur RAT Emmanuel - Monsieur GABELLE Jean-Pierre - Monsieur JACQUET David –
Madame GAY Catherine

Madame COMTE Delphine, Payeur Centre Val de Loire et Loiret, était excusée à la réunion.

Monsieur Jean-Michel PELLÉ, Vice-Président expose qu'en 2021, le Centre de Gestion du Loiret a organisé l'examen professionnel d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal de 1ère classe.

Par délibération n°2022-25 en date du 12 mai 2022, un coût pour cet examen a déjà été fixé. Mais, suite à une erreur de calcul, le coût lauréat est erroné. Il convient donc d'annuler la délibération n°2022-25 et de fixer un nouveau coût lauréat pour cette opération.

Pour rappel, l'examen professionnel d'ETAPS principal de 1ère classe est un examen transféré pour lequel le centre de gestion coordinateur d'Indre-et-Loire perçoit une compensation financière du CNFPT.

Il convient donc d'arrêter le coût total de l'examen et le coût par lauréat afin de transmettre la totalité de ces documents avec le titre de recettes au centre de gestion d'Indre-et-Loire pour remboursement au centre de gestion du Loiret.

Au terme des opérations, et l'ensemble des frais inhérents ayant été réglés, il est proposé de fixer le coût total de l'examen à 11.338,89 € et le coût par lauréat à 1.417,36 € comme retrace dans le tableau ci-joint.

Approuvé à l'unanimité
Pour extrait certifié conforme
ORLÉANS, le 02 juin 2023

La Présidente



Florence GALZIN

examen professionnel d'ETAPS principal de 1ère classe

NOMBRE TOTAL DE CANDIDATS PRESENTS A LA 1ère EPREUVE	15 PRESENTS
NOMBRE TOTAL DE CANDIDATS LAUREATS	8 LAUREATS
FRAIS DIRECTS	
LOCATION DE SALLE	0,00 €
LOCATION DE MOBILIER (tables, chaises, ...)	0,00 €
FRAIS DIVERS (sonorisation, ménage,...)	0,00 €
FEDERATION FCAISE DE SECOURISME	0,00 €
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	23,97 €
FRAIS POSTAUX (uniquement l'affranchissement)	100,55 €
SUJETS	666,66 €
INDEMNITES BRUTES DES INTERVENANTS (surveillant, correcteur, examinateur, jury)	1 379,98 €
CHARGES PATRONALES SUR REMUNERATIONS DES INTERVENANTS (concepteur, surveillant, correcteur, examinateur, jury)	158,36 €
FRAIS DE DEPLACEMENT DES INTERVENANTS (concepteur, surveillant, correcteur, examinateur, jury)	662,52 €
FRAIS DE REPAS & D'HEBERGEMENT DES INTERVENANTS (concepteur, surveillant, correcteur, examinateur, jury)	346,85 €
FRAIS RELATIFS AU PERSONNEL AFFECTE AU SERVICE CONCOURS (salaires + charges)	8 000,00 €
TOTAL DES FRAIS DIRECTS	11 338,89 €
TOTAL DES RECETTES	0,00 €
COUT TOTAL DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL	11 338,89 €
COUT PAR LAUREAT ([frais directs-recettes] / Nb de lauréats admis)	1 417,36 €

Envoyé en préfecture le 05/06/2023

Reçu en préfecture le 05/06/2023

Publié le



ID : 045-284500261-20230602-DEL2023_27-DE